Ma checklist déménagement

La Macif vous accompagne dans cette étape de votre vie, retrouvez tous nos conseils et solutions sur macif.fr

J- 3 mois

- [ ] Donnez votre préavis (par LRAR) ou informez votre syndic de copropriété de votre départ.
- [ ] Réservez votre déménageur ou demandez de l'aide à des amis et réservez un utilitaire.
- [ ] Inscrivez vos enfants à l'école ou à la crèche.
- [ ] En cas de vente d'un bien immobilier, faites réaliser les diagnostics immobiliers et effectuez des travaux si nécessaire.
- [ ] Informez-vous sur vos droits : aide au déménagement, primes de déménagement, jours de congés éventuellement octroyés par votre employeur.

J- 1 mois

- [ ] Prévenez votre assureur pour la mise à jour de vos contrats.
- [ ] Organisez le transfert de vos contrats d'énergie (gaz, électricité, eau), télécom (internet, TV, téléphone) et abonnements divers.

En cas de transfert d'un contrat d'assurance Habitation Macif sur un nouveau logement, l'ancien reste assuré gratuitement, dans la limite de 30 jours.

J- 15 jours

- [ ] Faites votre changement d'adresse : employeur, carte grise, impôts, CPAM, CAF, banque, mutuelle...
- [ ] Prenez rendez-vous avec votre bailleur pour l'état des lieux si vous êtes locataire.
- [ ] Réalisez des travaux de remise en état. Faites du nettoyage.
- [ ] Demandez, si cela est nécessaire, une autorisation de stationnement sur la voie publique pour le jour du déménagement (mairie de départ et/ou d'arrivée).
- [ ] Prévoyez la réexpédition de votre courrier (La Poste).

Jour J

- [ ] Ancien logement : coupez l'eau, l'électricité, le gaz et relevez les compteurs.
- [ ] Nouveau logement : vérifiez les services ouverts ou transférés (électricité, eau, gaz, internet, etc.) et relevez les compteurs.
- [ ] Émettez des réserves en cas de problème avec votre déménageur (par LRAR, sous 10 jours).

Faites des économies pour l'aménagement de votre logement grâce aux réductions des partenaires Macif Avantages[1]

J+ 1 mois

- [ ] Anciens locataires : récupérez votre dépôt de garantie.
- [ ] Inscrivez-vous sur les listes électorales en mairie ou sur le site du service public.
- [ ] Choisissez, si cela est nécessaire, un nouveau médecin traitant.

→ Durée de préavis

Dans le cas d'un logement non meublé, la durée de préavis est de 3 mois. Elle peut néanmoins être réduite à 1 mois dans certains cas prévus par la loi. Pour un logement meublé, la durée de préavis est de 1 mois.

→ Délai de restitution du dépôt de Garantie

- 1 mois si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée.
- 2 mois si l'état des lieux de sortie révèle des différences avec l'état des lieux d'entrée.

→ Animaux de compagnie

- Pensez à prévoir une cage de transport sécurisée ou un véhicule adéquat pour les animaux plus imposants.
- Mettez à jour l'adresse d'identification de votre animal auprès de l'I-CAD. En cas de fuite ou de perte, il sera ainsi plus facile de vous contacter lorsque votre animal sera retrouvé.

→ Changement d'adresse auprès de l'administration

Certaines formalités peuvent se faire directement sur internet (www.service-public.fr).

→ Pensez à la planète : faites le tri !

Faites le tri dans les affaires que vous n'utilisez plus (livre, jouet, vêtement, meuble...). Il existe de nombreux organismes de don ou de recyclage prêts à leur donner une seconde vie. Cela réduira également votre facture de déménagement en évitant de déplacer des objets dont vous n'avez plus l'utilité.

→ Réalisez des travaux et des projets d'aménagement

Pour toutes vos idées d'aménagement, d'isolation et d'équipement de la maison, la Macif vous propose des solutions adaptées :

- un service pour faire estimer et réaliser vos projets travaux grâce à notre réseau d'artisans qualifiés[2],
- un prêt travaux pour aménager ou rénover tout votre intérieur (isolation, peinture, chauffage...) ou votre extérieur (aménagement du jardin, maçonneries extérieures...),
- un prêt rénovation énergétique, au taux plus avantageux, pour les travaux d'économie d'énergie (travaux d'isolation thermique) et équipement de développement durable (pompe à chaleur, chaudière à condensation...) dès lors qu'ils sont éligibles à la Prime Renov' et réalisés par un artisan certifié RGE (maprimerenov.gouv.fr).

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur Socram Banque.

→ Maîtrisez votre budget déménagement

Grâce à Macif Avantages, bénéficiez de réductions pour louer un véhicule utilitaire ou faire appel à une entreprise de déménagement[1] ! Un vrai coup de pouce pour une installation en toute tranquillité.

Macif Avantages, c'est un programme d'avantages réservé aux sociétaires et adhérents de la Macif, ainsi qu'à leur famille. Découvrez nos avantages maison, déco et jardin pour aménager votre nouveau logement sans vous ruiner.

(1) Offres soumises à conditions et non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif, hors personnes morales.

(2) Soumis à conditions et réservé aux sociétaires de la Macif, personnes physiques. Service de mise en relation avec des professionnels qualifiés en vue de la réalisation d'embellissements ou de petits travaux dans leur logement.

Les crédits à la consommation distribués par Macif sont des produits Socram Banque, Société anonyme au capital social de 70 000 000 euros. Société inscrite au RCS de Niort sous le n°682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 09.

Macif Service Travaux est un service IMA Services - SASU au capital de 3 553 329 € RCS Niort 430 336 552 - 118, avenue de Paris - 79033 Niort cedex 09. Ce service est mis en œuvre par Inter Mutuelles Habitat - GIE au capital de 100 000 €. RCS Niort 494 671 795 - 471b rue du Puits Japie CS 10007 79410 ECHIRE.

Les offres **Macif Avantages** sont proposées par la société **M.A&S**, SAS au capital de 37 000 €, RCS Niort 509 462 636. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM079110011.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**